



Défauts sur une vente à distance

Par **titou693**, le **23/10/2008** à **17:51**

j'ai acheter sur internet un scooter en avril 2008, depuis il n'y a aucun moyen de le faire immatriculé car le certificat de conformité n'est pas bon,

après 6 mois j'ai pu obtenir l'échange de ce véhicule,

mais là problème ; il est endommagé et refuse de démarrer

la société me propose le remboursement mais je refuse car le premier véhicule je n'ai pas pu l'utilisé car malgré son assurances la carte grise n'était pas à mon nom donc pas le droit de roulé avec mais j'ai quand même payé mon assurance.

de plus le véhicule que j'ai reçu n'a pas toute les caracteristique qui sont affiché sur le site vendeur

quel sont mes droits ?